

POMPES FUNEBRES

NABIL

17 rue Beaubrun 42000 Saint-Étienne

Tel: 09.61.20.70.05 / 06.28.53.79.69

Fax :04.77.59.09.77
pfnabil@outlook.fr

Habilitation N° 12 10 42 03 04

Arrête préfectoral 02. 07. 2012

SARL au capital de 1000 €

Siret 52281255100011

TVA/FR45522812551 APE 9603Z

A

DISPOSITION DES FAMILLES

DEVIS

PRESTATIONS FUNERAIRES

Année 2022

INHUMATION EN FRANCE

RAPATRIEMENT VERS L'ETRANGER

DEVIS APPLICABLE AUX PRESTATIONS FOURNIES

I) PREPARATION ET ORGANISATION DES OBSEQUES

II) TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE

III) CHAMBRE FUNERAIRE

IV) CERCUEIL ET ACCESSOIRES

V) MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL

VI) TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE

VII) INHUMATION / EXHUMATION

VIII) RAPATRIEMENT

Arreté du 23 /08/2010 fixant le modèle de devis applicable aux prestations fournies par les opérateurs funéraires

Principales Prestations	Obligatoires	Références du CGCT
Véhicule agréé	Transport avant / après mise en bière	Article R .2213-7 R.2223-116
Admission en chambre funéraire	Décès sur la voie publique	Article R .2223-77
Admission en chambre mortuaire	Décès dans un établissement devant disposer d'une chambre mortuaire	Article R .2223-90
Cercueil de 18mm d'épaisseur	Inhumation ou crémation -Transport inférieure 2h -Transport inférieure à 4h si le corps a reçu soins de conservation	Article R .2213-25
Cercueil de 22 mm d'épaisseur	Inhumation ou Crémation	Article R .2213-25
Cercueil équipé zinc hermétique et filtre épurateur .	Maladie transmissible , dépôt provisoire plus de 6 jours ; transport international ; transport aérien	Article R .2213-26
Retrait d'une prothèse à pile	Inhumation ; crémation rapatriement .	Article R .2213-15
Linceul imbibé d'une solution antiseptique	Maladie transmissible lors du décès	Article R .2213-27
Garniture de cercueil étanche fabriqué avec un matériau biodégradable .	Inhumation ou crémation	Article R .2213-25
Urne cinéraire	Crémation	Article R .2223-18-1

PRESTATIONS ET FOURNITURES OBLIGATOIRES

Code général des collectivités territoriales : Article L.2223-20 . Article L.2223-21-1 Article L.2223-23
Loi N° 2015 -177 du 16 Février 2015

Arrête du 23 /08/ 2010 définissant le modèle de devis applicable aux prestations funéraires

En application de la réglementation funéraire ; seules les prestations suivantes sont obligatoires: fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil) d'un cercueil de 22mm d'épaisseur – ou 18 en cas de crémation – avec une garniture étanche et 4 poignées et ; selon le cas : les opérations nécessaires à l'inhumation et / ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

En fonction des circonstances ou des causes du décès , du mode de transport ou des modalités de l'inhumation ou de la crémation ; les prestations obligatoires incluent également , les soins de conservation ; la housse mortuaire ; le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur .

Obligations générales

Inhumation :Le défunt doit être mis en bière dans un cercueil en bois d'au moins 22mm d'épaisseur ou dans un matériau ayant fait l'objet d'un agrément par le ministre chargé de la santé après avis de l'agence Française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail ; il doit comporter une garniture étanche fabriquée dans un matériau biodégradable agréé dans les mêmes conditions. Si la durée du transport est inférieure à deux heures (ou quatre heures en cas de soins de conservation) l'épaisseur du cercueil pourra être 18mm après finition . Le creusement d'une fosse est obligatoire sauf si la famille dispose ou souhaite faire construire un caveau .

Règles particulières

Les familles disposant d'un véhicule conforme à la réglementation peuvent réaliser elles mêmes le transport funéraires .
Dépôt du corps supérieur à 6 jours – Transport aérien -Infection transmissible .

Si le corps doit reposer plus de 6 jours il sera fourni obligatoirement un cercueil hermétique en métal muni d'un dispositif épurateur de gaz . En cas de transport aérien et d'une façon générale dans les cas ou le préfet le prescrira . Si la personne était atteinte au moment du décès d'une infection transmissible un cercueil hermétique sera également requis .

Dispositions sanitaires :

Les corps des personnes décédées des maladies contagieuses suivantes

-Orthopoxviroses -Choléra -Peste -Charbon -Fièvres hémorragiques virales

doivent être déposés en cercueils hermétique équipé d'un système épurateur de gaz ; immédiatement après le décès en cas de décès à domicile et avant la sortie de l'établissement de santé . Il est procédé sans délai à la fermeture définitive du cercueil .il ne sera pas possible de procéder à des soins de conservation .

Avant son inhumation ou sa crémation ; si la personne décédée était porteuse d'une prothèse munie d'une pile ; un médecin ou un thanatopracteur atteste de la récupération de l'appareil avant la mise en bière .

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

-Nos conditions de vente sont soumises aux dispositions des articles R 2223-24 à R 2223-30 du Codes Générales Des Collectivités Territoriales et de l'arrête du 11 Janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires .

-Un devis réglementaire sera présenté aux familles indiquant tous les détails d'exécution ainsi que le montant TTC .

-En cas d'acceptation du devis par la personne mandatée par la famille un bon de commande sera établi et comportant les prestations à effectuer et le déroulement des obsèques .

-La mission ne sera engagée qu'après acceptation et validation du devis et du bon de commande .

Un pouvoir sera signé par le mandataire désigné par la famille pour régler les frais d'obsèques .

-En cas de force majeure notre société ne sera pas tenue responsable pour tout retard ou inexécution de ses obligations .

-En cas de force majeure il n'y a ni indemnisation ni résiliation du contrat .

-En cas de force majeure le mandataire de la famille est tenu de régler le montant de la commande .

-Les prestations funéraires impliquent l'intervention de tiers . Les frais y afférents sont répercutés à l'identique pour leur montant net facturés dans la rubrique <<Frais avancés pour le compte de la famille >> .

-Les frais d'obsèques sont payables en totalité à réception de la facture avec règlement d'un acompte de 50% à la signature de la commande et le solde à la réception de la facture .

-Si les frais d'obsèques sont prises en charges par une structure associative; mutualiste ; financière notariale ou autre notre société accomplit les formalités pour se faire payer directement auprès de cette structure . Elle peut également engager des prélèvements sur les comptes du défunt dans les limites admises par la réglementation en vigueur et après accord du mandataire .

Notices explicatives

Prestations et fournitures obligatoires

Arrête du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires

Article L.2213-18-1 du code général des collectivités locales .

Article L.2223-18-2 et suivants concernant le destination des cendres .

Article R2223-29 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

<<Les devis doivent faire apparaître de manière distincte les prestations obligatoires qui comportent dans tous les cas : le cercueil ; ses poignées;sa plaque d'identité et sa cuvette étanche ; à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs; ainsi que soit les opérations d'inhumation soit les opérations de crémation et l'urne cinéraire ou cendrier .>>

En fonction des circonstances ou des causes du décès du mode de transport ou des modalités de l'inhumation ou de la crémation;les prestations obligatoires incluent également ,dans les cas et conditions prévus par la section 2 de chapitre III du titre 1er du présent recueil et par la section 1 du présent chapitre;les soins de conservation ; la housse mortuaire ; le véhicule de transport de corps avant mise en bière ; le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur .

Articles D 2223-110 à D 2223 -115 du CGCT relatifs aux prescriptions techniques applicables aux véhicules de transport de corps avant mise en bière .

Obligations générales

Inhumation

Le défunt doit être mis en bière dans un cercueil en bois d'au moins 22mm d'épaisseur ou dans un matériau ayant fait l'objet d'un agrément par le ministre chargé de la santé après avis de l'agence Française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail ; il doit comporter une garniture étanche fabriquée dans un matériau biodégradable agréé dans les mêmes conditions.

Si la durée du transport est inférieure à deux heures (ou quatre heures en cas de conservation) l'épaisseur du cercueil pourra être 18mm après finition .

Le creusement d'une fosse est obligatoire sauf si la famille ou souhaite faire construire un caveau.

Fourniture des véhicules après mise en bière : Les familles désirant réaliser elles mêmes les transport funéraires doivent disposer d'un véhicule conforme à la réglementation en vigueur .

Règles particulières

dépôt du corps supérieur à 6 jours – Transport aérien -Infection transmissible .

Si le corps doit reposer plus de 6 jours il sera fourni obligatoirement un cercueil hermétique en métal muni d'un dispositif épurateur de gaz . De même en cas de transport aérien et d'une façon générale dans les cas ou le préfet le prescrira . Enfin si la personne était atteinte au moment du décès par une infection transmissible un cercueil hermétique sera également requis .

Dispositions sanitaires :

Les corps des personnes décédées des maladies contagieuses suivantes

-Orthopoxviroses

-Choléra

DEVIS : Inhumation locale deces domicile

Vous avez été reçu par DOUBI

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), un cercueil de 22 mm d'épaisseur ou 18 mm en cas de crémation avec garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DESCRIPTION PRESTATION ET FOURNITURES	TA	MONTANT HT	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
PREPARATION ET ORGANISATION DES OBSEQUES					
Démarches et formalités administratives pour inhumation locale	20,00%	125.00 / 208.33	150.00 / 250.00		
Vacation de police / Pose de scellés		16.66	20.00		Tarifs
Soins et toilette mortuaire					Famille
Fourniture house biodégradable	20.00%	62.50	75.00		
Fourniture Linceul et accessoires pour toilette	20,00%	79.16		95.00	
Retrait prothèse fonctionnant au moyen d'une pile					Sur Devis
Soins de conservation					Sur Devis
S/TOTAL					
TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE					
Véhicule avec chauffeur transport lieu décès vers chambre funéraire	10,00%	90.90 / 136.36	100.00 / 150.00		
Forfait pour un trajet de 50km aller /retour	10.00%				
Suppléments nuit dimanche et jour fériés	10,00%	52.27	57.50		
S/TOTAL					
CHAMBRE FUNERAIRE					
Frais d'admission en chambre funéraire					Debours
S/TOTAL					
CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
Cercueil local peuplier massif ombre satiné 22 mm Cuvette étanche capiton 4 poignées caches vissés	20.00%	416.66 / 583.33	500.00 / 700.00		
Plaque d'identité sur le cercueil;	20.00%	25.00	30.00		
Pose repaire civil avec plaque d'identité	20.00%	79.16		95.00	
Fourniture et installation matériel réfrigérant					Sur Devis
S/TOTAL					
MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
Personnel pour mise en bière 2 professionnels	20,00%	133.33	160.00		
S/TOTAL					
TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE					
Véhicule avec chauffeur transport chbre funéraire lieu de culte ;cimetière.	10,00%	90.90 / 136.36	100.00 / 150.00		
Forfait pour un trajet de 50km aller /retour	10.00%	54.54	60.00		
S/TOTAL					
INHUMATION					
Personnel pour inhumation : 2 professionnels	20.00%	133.00	160.00		
Achat d'une concession					Tarifs
Creusement et comblement de fosse					Devis Marbrier
Démontage et remontage monument au cimetière					Devis Marbrier
S/TOTAL					
Total TVA 20%		Total TVA 10%		Total non soumis à TVA :	
Total hors taxes :		Total TVA :		Total TTC:	

DEVIS N° : Etabli le 2022 Valable 30 jours à dater de ce jour

Déclare accepter le présent devis et en y apposant ma signature passe commande aux PFM Nabil pour exécuter cette mission
Conformément au devis et au processus funéraire ci-dessus et m'engage à en régler la facture.

Paiement à réception de la facture. Mode de paiement : Chèque / Espèces /Virement

Établissement acceptant le règlement des sommes dues ;par chèques libelles en son nom ;
En qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale

Cachet de l'entreprise de pompes
funèbres mandatée

Signature précédée de la mention manuscrite
<< Lu et approuvé bon pour acceptation >>

POMPES FUNEBRES NABIL

17 rue Beaubrun 42000 Saint-Étienne

Tel: 09.61.20.70.05 / 06.28.53.79.69
Fax :04.77.59.09.77

Habilitation N° 12 10 42 03 04
Arrête préfectoral 02. 07. 2012
SARL au capital de 1000 €
Siret 52281255100011
TVA/FR45522812551 APE 9603Z

St-Etienne 2022

DEVIS : Inhumation locale enfant sans vie
Vous avez été reçu par DOUBI

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), un cercueil de 22 mm d'épaisseur ou 18 mm en cas de crémation avec garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DESCRIPTION PRESTATIONS ET FOURNITURES	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TTC PRESTATIONS COURANTES	MONTANT TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
PREPARATION ET ORGANISATION DES OBSEQUES					
Démarches et formalités administratives pour inhumation locale	20,00%	83.33	100.00		
Vacation de police / Pose de scellés					
Soins et toilette mortuaire					
Fourniture Linceul et accessoires pour toilette	20.00%				
S/TOTAL	16.66	83.33	100.00		
CHAMBRE FUNERAIRE					
Séjour en case réfrigérée au delà de 3 jours en milieu hospitalier					
Location laboratoire pour toilette mortuaire en milieu hospitalier .					
S/TOTAL					
CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
Cercueil local musulman:cuvette étanche, capiton, 4 poignées, caches-visives	20.00%	183.33	220.00		
Plaque d'identité sur le cercueil;	20.00%				
Pose repaire civil avec plaque d'identité	20.00%	50.00		60.00	
S/TOTAL	25.00	233.33	220.00	60.00	
MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
Personnel pour mise en bière 1 professionnel	20,00%	41.66	50.00		
S/TOTAL	8,31	41.66	50.00		
TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE					
Véhicule avec chauffeur transport hopital ; lieu de culte ; cimetière .	10,00%	90.90	100.00		
Forfait pour un trajet de 50km aller /retour	10.00%				
S/TOTAL	9,09	90.90	100.00		
INHUMATION					
Personnel pour inhumation : 1 professionnel	20.00%	41.66	50.00		
Achat d'une concession					Tarifs
Creusement et comblement de fosse					Devis Marbrier
S/TOTAL	8,33	41.66	50.00		
Total TVA 20%		Total TVA 10%		Total non soumis à TVA :	
Total HT :		Total TVA :		Total TTC:	

DEVIS N° :

Etabli le

2022

Valable 30 jours à dater de ce jour

Déclare accepter le présent devis et en y apposant ma signature passe commande aux PFM Nabil pour exécuter cette mission
Conformément au devis et au processus funéraire ci-dessus et m'engage à en régler la facture .

Paiement à réception de la facture.

Mode de paiement : Chèque / Espèces /Virement

Établissement acceptant le règlement des sommes dues ;par chèques libelles en son nom ;
En qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale

Cachet de l'entreprise de pompes
funèbres mandatée

Signature précédée de la mention manuscrite
<< Lu et approuvé bon pour acceptation .>>

Siret 52281255100011
TVA/FR45522812551 APE 9603Z
SARL au capital de 1000 €

17 rue Beaubrun 42000 Saint-Étienne

Tel: 09.61.20.70.05 / 06.28.53.79.69

Fax :04.77.59.09.77

pfmnabil@outlook.fr

Habilitation N° 12 10 42 03 04

Arrête préfectoral 02. 07. 2018

SARL au capital de 1000 €

Siret 52281255100011

TVA/FR45522812551 APE 9603Z

Saint-Etienne 2022

DEVIS : Rapatriement deces domicile

Vous avez été reçu par DOUBI

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur ou 18 mm en cas de crémation avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET FOURNITURES	TAUX TVA	MONTANT HT	MONTANT TTC PRESTATIONS COURANTES	MONTANT TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
PREPARATION ET ORGANISATION DES OBSEQUES					
Démarches et formalités administratives pour rapatriement	20,00%	158.33 / 250.00	190.00 / 300.00		
Fret aéroport Lyon Saint-Exupéry à aéroport de destination					Facture Fret
Vacation de police / Pose de scellés	20.00%	16.66	20.00		
Soins et toilette rituelle Post-Mortem		83.33/125.00			Famille
Housse biodégradable pour transport de corps avant mise en bière	20.00%	62.50	75.00		
Fourniture Linceul et accessoires pour toilette	20,00%	79.16		95.00	
Retrait prothèse fonctionnant au moyen d'une pile					Sur Devis
Soins de conservation					Sur Devis
Véhicule funéraire au pays de destination					120.00 /250.00
S/TOTAL					
TRANSPORT AVANT MISE EN BIERE					
Véhicule avec chauffeur transport lieu décès vers chambre funéraire	10,00%	90.90 / 136.36	100.00 / 150.00		
Forfait pour un trajet de 50km aller /retour	10.00%				
Suppléments nuit dimanche et jour fériés	10,00%	52.27	57.50		
S/TOTAL					
CHAMBRE FUNERAIRE					
Frais d'admission en chambre funéraire					Tarifs
S/TOTAL					
CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
Cercueil export: cuvette étanche ;capiton zinc hermétique; filtre Épurateur 4 poignées ;caches-visses ; hublot .			600.00 / 700.00		
Plaque d'identité sur le cercueil .			30.00		
Enveloppe de protection pour le transport aérien			35.00		
Fourniture et installation matériel réfrigérant					Tarifs
S/TOTAL					
MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
Personnel pour mise en bière 2 professionnels	20,00%	133.33	160.00		
S/TOTAL		133.33	160.00		
TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE					
Véhicule avec chauffeur .	10,00%	163.63	180.00		
Forfait transfert lieu deces vers aéroport Lyon Saint-Exupéry .	10,00%	109.09 / 345.45	120.00 / 380.00		
S/TOTAL					
Total TV A 20.00%	Total TVA 10.00%	Total non soumis à TV A :			
Total hors taxes :	Total TVA :	Total TTC :			

DEVIS N° :

Etabli le

2022

Valable 30 jours à dater de ce jour

Déclare accepter le présent devis et en y apposant ma signature passe commande aux PFM Nabil pour exécuter cette mission
Conformément au devis et au processus funéraire ci-dessus et m'engage à en régler la facture .

Paiement à réception de la facture. Mode de paiement : Chèque / Espèces /Virement

Établissement acceptant le règlement des sommes dues ;par chèques libelles en son nom ;
En qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale

Cachet de l'entreprise de pompes
funèbres mandatée

Signature précédée de la mention manuscrite
<< Lu et approuvé bon pour acceptation .>>

POMPES FUNEBRES NABIL

17 rue Beaubrun 42000 Saint-Étienne

Tel: 09.61.20.70.05 / 06.28.53.79.69
Fax :04.77.59.09.77

pfnabil@outlook.fr

Habilitation N° 12 10 42 03 04

Arrête préfectoral 02. 07. 2018

SARL au capital de 1000 €

Siret 52281255100011

TVA/FR45522812551 APE 9603Z

Saint-Etienne

2022

OBJET : Rapatriement décès hopital pourvu service funéraire .
Vous avez été reçu par DOUBI

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur ou 18 mm en cas de crémation avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DESCRIPTION PRESTATIONS ET FOURNITURES	TAUX TVA	MONTANT HT	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
PREPARATION ET ORGANISATION DES OBSEQUES					
Démarches et formalités administratives pour rapatriement	20,00%	158.33 / 250.00	190.00 / 300.00		
Fret aéroport Lyon Saint-Exupéry à aéroport de destination					Facture Fret
Vacation de police / Pose de scellés	20,00%	16.66	20.00		
Soins et toilette rituelle Post-Mortem					Debours
Fourniture Linceul et accessoires pour toilette	20,00%	79.16		95.00	
Retrait prothèse fonctionnant au moyen d'une pile					Sur Devis
Soins de conservation					Sur Devis
Véhicule funéraire au pays de destination					120.00 / 250.00
S/TOTAL					
FRAIS SERVICE FUNERAIRE					
Séjour en case réfrigérée au delà de 3 jours milieu hospitalier .					Tarifs
Location laboratoire pour toilette mortuaire en milieu hospitalier .					Tarifs
S/TOTAL					
CERCUEIL ET ACCESSOIRES					
Cercueil export: cuvette étanche ;capiton zinc hermetique; filtre Épurateur 4 poignées ;caches-visses ; hublot .			600.00 / 700.00		
Plaque d'identité sur le cercueil .			30.00		
Enveloppe de protection pour le transport aérien			35.00		
Fourniture et installation matériel réfrigérant					Sur Devis
S/TOTAL					
MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL					
Personnel pour mise en bière 2 professionnels	20,00%	133.33	160.00		
S/TOTAL					
TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE					
Véhicule avec chauffeur .	10,00%	163.63	180.00		
Forfait transfert lieu decès vers aéroport Lyon .	10,00%	109.09 / 345.45	120.00 / 380.00		
S/TOTAL					
TV A 20.00%	TVA 10.00%		Total non soumis à TV A :		
Total hors taxes :	Total TVA :		Total TTC :		

DEVIS N° :

Etabli le

2022

Valable 30 jours à dater de ce jour

Déclare accepter le présent devis et en y apposant ma signature passe commande aux PFM Nabil pour exécuter cette mission
Conformément au devis et au processus funéraire ci-dessus et m'engage à en régler la facture .

Paiement à réception de la facture.

Mode de paiement : Chèque / Espèces /Virement

Établissement acceptant le règlement des sommes dues ;par chèques libelles en son nom ;
En qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale

Cachet de l'entreprise de pompes
funèbres mandatée

Signature précédée de la mention manuscrite
<< Lu et approuvé bon pour acceptation .>>

Siret 52281255100011
TVA/FR45522812551 APE 9603Z
SARL au capital de 1000 €